

**AVIS D'ATTRIBUTION
CONTRAT D'OCCUPATION D'UN TERRAIN
N°7009**

Le Port autonome de Strasbourg et la société COMEPORT EST, société par actions simplifiée au capital de 30 000,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le n° B 794 107 953 et dont le siège social est situé 10 rue de Saint-Nazaire à 67100 Strasbourg, ont conclu le 17/07/2026 un contrat d'occupation portant mise à disposition d'un terrain d'une surface de 6 794 m² équipé d'un hall de production de 1 072 m² situés 10 rue de Saint-Nazaire à Strasbourg pour l'exercice d'une activité de fabrication de structure métalliques.

Au regard des conditions particulières d'occupation et des modalités de reprise du site global, aucune procédure de sélection préalable et de mesures de publicité ne sont requises, conformément à l'article L.2122-1-3- 4° du Code général de la propriété des personnes publiques, dont l'application est étendue au domaine privé du Port autonome par résolution du Conseil d'administration.

Pour toute demande de renseignement complémentaire :

Direction de la Valorisation

Tél : 03.88.21.78.01

e-mail : accueildvd@strasbourg.port.fr

Voies et délais de recours : recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.